



**Déclaration de S.E. M. Mohammed LOULICHKI,
Ambassadeur Représentant Permanent
du Royaume du Maroc**

**Deuxième Comité Préparatoire
du Traité de Non Prolifération Nucléaire**

Débat Général

(Genève, le 28 Avril 2008)

Monsieur le Président,

Qu'il me soit permis de prime abord de vous féliciter pour votre accession à la Présidence du deuxième Comité Préparatoire de la Conférence d'Examen du Traité de Non Prolifération Nucléaire de 2010. Votre longue expérience diplomatique et votre engagement pour les causes du désarmement sont un gage certain pour la réussite de nos travaux. Soyez assuré du plein soutien de ma délégation pour l'accomplissement de votre tâche si ardue. Ma délégation s'associe avec la déclaration prononcée par l'Indonésie au nom des NAM.

La tenue de ce deuxième PrepCom coïncide avec une période marquée par un sentiment de confusion de la communauté internationale face au blocage, qui n'a que trop duré et qui entrave toute avancée dans le domaine du désarmement nucléaire. Il est de notre devoir à tous de mettre tout en œuvre pour remettre la question du désarmement en général au centre de l'Agenda international et oeuvrer pour la réalisation des objectifs du TNP que sont le désarmement nucléaire général et complet, la Non prolifération Nucléaire et la coopération pour les utilisations pacifiques de l'énergie et des applications nucléaires pour le bien de l'humanité. L'équilibre entre ces trois piliers ne peut être préservé que par une application universelle de toutes les dispositions du Traité.

Monsieur le Président,

Lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000, les puissances nucléaires s'étaient engagées à réduire, progressivement de manière effective et vérifiable, leurs arsenaux nucléaires jusqu'à leur élimination totale par un plan d'action en 13 étapes. Huit ans après et bien que certaines actions aient été entreprises dans ce cadre, nous sommes

encore loin de la réalisation de cet objectif. En effet les hésitations de la Conférence du désarmement à engager des négociations sur un traité sur l'interdiction de la production des matières fissiles avec ses composantes de vérification et de réduction des stocks, et de négocier une Convention sur les armes nucléaires ainsi que le retard enregistré dans l'entrée en vigueur du Traité d'Interdiction des Essais Nucléaires du fait de la non ratification de 9 des 44 membres listés dans l'annexe II et l'absence d'un instrument juridiquement contraignant pour l'application des assurances négatives sont une source d'inquiétude pour l'ensemble des Etats Non Nucléaires. Aussi est-il urgent pour les puissances nucléaires de s'acquitter de la responsabilité première et essentielle qui leur a été dévolue par le Traité afin de préserver son statut de pierre angulaire du désarmement nucléaire ayant prouvé son efficacité le long des 28 années de son existence et de diminuer les effets des défis auxquels il est confronté. Il leur est donc demandé de procéder à une mise en œuvre effective et vérifiable du plan d'action adopté par la Conférence d'examen de 2000.

Monsieur le Président,

L'idée reçue selon laquelle la possession de l'arme nucléaire est un facteur de dissuasion n'est pas à même de prévenir la course à l'armement nucléaire, aussi est-il important de mettre l'accent plutôt sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires, en tant que mesure complémentaire de protection des Etats Non Nucléaires et un gage pour dénuer l'idée de dissuasion de tout fondement. Dans ce cadre, ma délégation appuie la demande du Groupe arabe de réserver, lors de la Conférence d'Examen le temps nécessaire à la discussion de la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen Orient et à l'élaboration de mesures concrètes pour la création de cette zone. En effet, les tergiversations d'Israël, seul Etat de la région

n'ayant pas adhéré au TNP possédant des capacités nucléaires militaires et refusant de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties généralisées de l'AIEA sont de nature à exacerber les tensions dans la région et constituent une menace à la paix et à la sécurité mondiales. Il est, donc important de conjuguer les efforts diplomatiques pour mettre fin à cette situation anachronique et répondre aux espoirs des pays arabes de la région ce qui constituerait une étape importante vers la construction de la confiance pour l'instauration de la paix et de la sécurité et la coopération au Moyen Orient.

Monsieur le Président,

Le Traité de non Prolifération Nucléaire a consacré dans son article IV le droit inaliénable de tous les Etats Parties de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il a, également, appelé les Etats Parties à renforcer leur coopération dans ce domaine. Dans ce cadre, ma délégation tient à réaffirmer son attachement au principe fondateur de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, lancé par le Président Eisenhower « l'atome pour la paix » et à se féliciter du rôle primordial joué par l'Agence aussi bien dans sa tâche de lutte contre la prolifération nucléaire que pour la promotion des applications nucléaires pour le bien de l'Humanité. Il est essentiel d'assurer l'accès de tous les Etats parties aux techniques nucléaires dont le développement a atteint des domaines aussi divers que vitaux tels que l'énergie, la médecine, l'eau, l'agriculture ou l'environnement. Les défis posés par la raréfaction des ressources naturelles, la flambée des prix de l'énergie et des produits alimentaires naturelles et les changements climatiques peuvent trouver des réponses dans l'utilisation sûre et sécurisée des applications nucléaires.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, le Royaume du Maroc, Etat partie à la quasi totalité des instruments internationaux en matière de désarmement, tient à réaffirmer son attachement au régime de non prolifération nucléaire et sa ferme conviction que le Traité de Non Prolifération Nucléaire demeure la pierre angulaire de ce régime. Il est disposé à œuvrer de concert avec tous les Etats Parties à l'universalisation du Traité et au plein respect de toutes ses dispositions en vue de conforter l'idéal d'un monde exempt d'armes nucléaires et concrétiser le principe de l'atome pour la paix.

Je vous remercie